



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Cinquième Commission
Points 141 et 98 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2021

**Progrès de l'informatique et des télécommunications
et sécurité internationale**

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#)

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

I. Introduction

1. À la 14^e séance, le 9 novembre 2020, la Première Commission a adopté le projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#), par 104 voix contre 50, avec 20 abstentions. Elle était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.1/75/L.74](#)).

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 1 et 3 du projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#), l'Assemblée générale :

a) Décide, pour veiller à ce que le processus de négociation démocratique, inclusif et transparent sur la sécurité d'utilisation du numérique se poursuive de manière ininterrompue, de constituer, à partir de 2021 et sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un nouveau groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) qui sera chargé, sur la base du consensus, de poursuivre l'élaboration, à titre prioritaire, des règles, normes et principes de comportement responsable des États et de définir des moyens de les appliquer, ainsi que d'y apporter des changements ou d'en établir des nouveaux, selon qu'il conviendra ; d'examiner les initiatives prises par les États pour assurer la



sécurité d'utilisation du numérique ; d'instaurer, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, un dialogue institutionnel régulier aussi large que possible auquel participeraient les États ; de poursuivre l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concerne la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, de la manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États ainsi que des mesures de confiance et de renforcement des capacités, en vue de parvenir à une vision commune ; de lui présenter à sa quatre-vingtième session, en vue de leur adoption par consensus, des rapports d'activité annuels et un rapport final sur les résultats de ses travaux ;

b) Décide en outre que le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation commencera ses activités à l'issue des travaux de l'actuel Groupe de travail à composition non limitée et au vu de ses résultats, et tiendra sa session d'organisation en 2021 afin de déterminer ses modalités de fonctionnement.

III. Rapport entre les demandes formulées et le projet de budget-programme pour 2021

3. Les activités demandées dans le projet de résolution concernent les programmes 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 3 (Désarmement) et 24 (Communication globale) du projet de plan-programme pour 2021, ainsi que les chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 4 (Désarmement) et 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect. 2), A/75/6 (Sect. 4) et A/75/6 (Sect. 28), respectivement).

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

4. Conformément à la demande formulée dans le projet de résolution, il est envisagé de tenir, à New York en 2021, une session d'organisation de deux jours, composée de quatre séances, et une session de fond de cinq jours, composée de 10 séances, avec interprétation dans les six langues officielles. En 2022 et 2023 respectivement, deux sessions de fond de cinq jours, chacune composée de 10 séances, se tiendraient à New York, avec interprétation dans les six langues officielles. En 2024 et 2025 respectivement, trois sessions de fond de cinq jours, chacune composée de 10 séances, se tiendraient à New York, avec interprétation dans les six langues. Le service de ces séances devrait être assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Bureau des affaires de désarmement et le Département de la communication globale durant la période 2021-2025.

5. La demande formulée représenterait pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences des services à assurer au titre de la documentation, à savoir : 12 documents d'avant-session (30 500 mots en tout), trois documents de session (6 000 mots en tout) et un document d'après-session (6 000 mots), qui devraient être publiés dans les six langues en 2021. En 2022 et 2023 respectivement, 10 documents d'avant-session (20 000 mots en tout) et deux documents d'après-session (21 400 mots en tout) seraient publiés dans les six langues. En 2024 et 2025 respectivement, 15 documents d'avant-session (30 000 mots en tout) et trois documents d'après-session (32 100 mots en tout) seraient publiés dans les six langues.

6. Le Bureau des affaires de désarmement devrait retenir les services d'un consultant qui fournirait un appui technique et fonctionnel pour les préparatifs et les services fonctionnels afférents aux sessions d'organisation et de fond que le groupe de travail à composition non limitée devrait tenir dans le cadre de ses travaux en 2021. Le Bureau devrait également retenir les mêmes services de consultant pour les 10 sessions de fond prévues entre 2022 et 2025. Le Département de la communication globale assurerait des services de diffusion sur le Web pour les sessions de fond.

V. Incidences financières des propositions

A. Ressources à prévoir au titre des services de conférence

7. Compte tenu des paragraphes 1 et 3 du projet de résolution, il faudrait prévoir des ressources d'un montant de 241 800 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) pour financer l'organisation des réunions et l'établissement de la documentation en 2021.

8. On trouvera dans le tableau 1 le détail des ressources supplémentaires à prévoir au titre des réunions et de la documentation, y compris pour la période 2022-2025.

Tableau 1

Ressources supplémentaires à prévoir au titre des réunions et de la documentation

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Total</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)						
Interprétation	100 000	156 000	156 000	234 000	234 000	880 000
Documentation d'avant-session	102 100	68 000	68 000	102 000	102 000	442 100
Documentation de session	20 400	–	–	–	–	20 400
Documentation d'après-session	19 300	67 800	67 800	101 700	101 700	358 300
Total	241 800	291 800	291 800	437 700	437 700	1 700 800

B. Ressources à prévoir au titre des services autres que les services de conférence

9. On estime qu'un montant total de 25 100 dollars serait nécessaire pour financer les dépenses afférentes aux services et aux voyages connexes d'un consultant chargé d'apporter un appui technique et fonctionnel au Bureau des affaires de désarmement dans le cadre des préparatifs des travaux du groupe de travail, et des services fonctionnels à apporter à celui-ci, ainsi que les dépenses afférentes à la session d'organisation de deux jours qui se tiendrait en 2021. On estime également que des ressources supplémentaires de 161 000 dollars seraient nécessaires pour financer les services de consultant à l'appui des activités du groupe de travail de 2022 à 2025.

10. On estime qu'un montant de 3 000 dollars serait nécessaire pour couvrir les services de diffusion sur le Web de la session de fond de 2021 et un montant

supplémentaire de 29 600 dollars pour couvrir la diffusion sur le Web des 10 sessions de fond prévues de 2022 à 2025.

11. On trouvera dans le tableau 2 le détail des ressources supplémentaires à prévoir au titre des services autres que les services de conférence.

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir pour 2021-2025 au titre des services autres que les services de conférence

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Total</i>
Chapitre 4 (Désarmement)						
Consultants (honoraires et frais de voyage)	25 100	32 200	32 200	48 300	48 300	186 100
Chapitre 28 (Communication globale)						
Services contractuels (diffusion sur le Web)	3 000	5 900	5 900	8 900	8 900	32 600
Total	28 100	38 100	38 100	57 200	57 200	218 700

VI. Récapitulatif des incidences financières

12. On trouvera dans le tableau 3 le récapitulatif des ressources supplémentaires à prévoir.

Tableau 3

Récapitulatif des ressources supplémentaires à prévoir

(En dollars des États-Unis)

	<i>Ressources à prévoir pour 2021</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2022</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2023</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2024</i>	<i>Ressources à prévoir pour 2025</i>	<i>Total</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)						
	241 800	291 800	291 800	437 700	437 700	1 700 800
Chapitre 4 (Désarmement)	25 100	32 200	32 200	48 300	48 300	186 100
Chapitre 28 (Communication globale)	3 000	5 900	5 900	8 900	8 900	32 600
Total	269 900	329 900	329 900	494 900	494 900	1 919 500

13. Les ressources nécessaires estimées pour la période 2022-2025 seraient inscrites aux projets de budget-programme pour les années correspondantes.

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2021

14. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2021 pour financer les activités dont il est question dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2021 des activités qui pourraient être supprimées, reportées,

réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 269 900 dollars pour 2021.

VIII. Fonds de réserve

15. Dans sa résolution [72/266 A](#), l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général consistant à continuer d'appliquer, dans le cadre du budget annuel, les dispositions régissant le fonds de réserve qu'elle avait arrêtées dans ses résolutions [41/213](#) et [42/211](#).

IX. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

16. L'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution [A/C.1/75/L.8/Rev.1](#) entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 269 900 dollars pour 2021, dont 241 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 25 100 dollars au titre du chapitre 4 (Désarmement) et 3 000 dollars au titre du chapitre 28 (Communication globale) du projet de budget-programme pour 2021. Le montant de 269 900 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2021 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée.